



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
20 janvier 2012
Français
Original: anglais

Treizième session

Doha (Qatar)
21-26 avril 2012

Projet de texte de négociation du Président pour la treizième session de la Conférence

Genève, 20 janvier 2012

Introduction D'Accra à Doha

1 (1). Depuis la douzième session de la Conférence à Accra en 2008, l'économie mondiale a connu de profonds changements. Dans le même temps, certaines tendances anciennes qui faisaient déjà l'objet de débats à Accra se sont maintenues. Ensemble, ces changements et ces tendances remodelent l'environnement économique international et créent de nouvelles problématiques de commerce et de développement. En particulier, les responsables partout dans le monde cherchent les moyens d'obtenir des résultats plus équitables et plus sûrs et de promouvoir une mondialisation centrée sur le développement.

2 (2). La treizième session de la Conférence est une importante contribution à l'instauration d'une mondialisation centrée sur le développement à travers un dialogue constructif et un effort concerté de toutes les parties prenantes pour appliquer les enseignements de la période écoulée depuis Accra.

3 (3). Cet esprit positif est fondamental, dans la mesure où tout commence souvent par des idées nouvelles. Le rôle de la CNUCED en tant qu'incubateur de telles idées dans le domaine du commerce et du développement s'appuie sur la détermination de toutes les parties prenantes d'agir de façon constructive pour relever les défis futurs.

4 (4). L'Accord d'Accra se situait dans le droit fil des meilleures traditions d'une CNUCED conduisant des analyses innovantes, poursuivant un programme constructif en matière de commerce et de développement, et menant une action articulée autour de ses trois piliers, à savoir l'analyse directive, la formation de consensus et la coopération technique. Nombre de résultats de la douzième session de la Conférence restent valables, et la Conférence à sa présente session les réaffirme. Mais le monde a évolué et la CNUCED doit donc elle aussi évoluer. Ainsi, la présente session à la Conférence fait fond sur celle d'Accra, mais va aussi au-delà de façon que la CNUCED puisse continuer d'affirmer son rôle dans le domaine du développement et de renforcer son impact.

5 (5). Les défis sont nombreux. Certains sont nouveaux, d'autres plus anciens, auxquels aucune solution bien définie n'a encore été trouvée. Mais au-delà des difficultés de l'actuelle situation économique, il y a la promesse d'une économie mondiale plus forte qui pourrait, grâce à une combinaison judicieuse d'initiative entrepreneuriale, de conduite avisée de l'action publique et de coopération efficace, contribuer à un développement véritablement durable et équitable.

6 (6). La crise financière qui a éclaté peu après la Conférence d'Accra a provoqué la première contraction de l'économie mondiale depuis les années 1930. Venue des pays avancés, elle s'est propagée très rapidement par le biais des flux financiers, des flux commerciaux et des flux d'investissement. Les pays les plus pauvres de la planète n'ont pas été épargnés. En dépit des politiques coordonnées engagées par les principaux pays, aussi bien développés qu'en développement, l'économie mondiale reste fragile.

7 (6). Le premier grand défi est de reconnecter la finance à l'économie réelle dans la perspective d'un développement équitable et durable. La crise a montré que tous les pays, développés ou en développement, étaient exposés à de sérieux coûts politiques, économiques et sociaux si on laissait les marchés financiers s'autoréguler. L'échelle, l'ampleur et la persistance de la crise imposent donc de repenser les principes et les valeurs du développement, ainsi que les mesures à prendre aux niveaux national et international pour que le secteur financier et le secteur productif de l'économie évoluent de façon synergique et harmonieuse.

8 (7). Un deuxième défi, potentiellement plus redoutable, est celui de l'insécurité alimentaire. La montée en flèche des prix alimentaires a fait de la faim et de l'insécurité alimentaire l'un des sujets de la douzième session de la Conférence et a été à l'origine, depuis celle-ci, de graves troubles sociaux et politiques dans un certain nombre de pays. Un milliard au moins d'individus souffrent de l'insécurité alimentaire. L'instabilité, dans une tendance à la hausse, des prix alimentaires résulte aussi bien des forces économiques fondamentales que de la financiarisation croissante des marchés de produits de base. Une plus grande stabilité des prix des produits alimentaires est un aspect essentiel de la sécurité alimentaire. Mais à la base, il s'agit avant tout de stimuler le développement agricole, d'améliorer la distribution d'aliments et d'augmenter les rendements grâce à des investissements en hausse et à une large diffusion du progrès technologique.

9 (8). Un troisième défi concerne la forte hausse des prix de l'énergie qui, à l'instar de l'instabilité des prix alimentaires, pose la question de l'insécurité énergétique. L'essentiel des infrastructures énergétiques de beaucoup de pays en développement reste à construire, ce qui a pour conséquence des services énergétiques insuffisants et chers: près de 2 milliards de personnes n'ont pas accès à des services énergétiques modernes. Il est impératif de remédier à cette situation si l'on veut promouvoir des modes de développement équitables.

10 (9). Le quatrième défi, celui qui est sans doute le plus lourd de menaces, concerne les changements climatiques. L'urgence de ce problème est illustrée par l'augmentation continue des émissions de gaz à effet de serre, alors même que l'économie mondiale s'est ralentie. La hausse des températures compromet déjà les conditions de vie et les moyens de subsistance dans certains pays en développement. Les menaces de catastrophe naturelle, qui ne sont pas toutes liées aux changements climatiques, ajoutent aux inquiétudes que suscitent une insécurité environnementale qui s'aggrave dans tous les pays, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables.

11. Enfin, divers problèmes économiques, sociaux et environnementaux de nature intersectorielle continuent d'appeler des solutions durables exigeant une approche globale.

12 (11). Relever chacun de ces défis, pris isolément, exigera des engagements de ressources et des efforts massifs. Il apparaît toutefois de plus en plus évident depuis la Conférence d'Accra que ces défis sont étroitement interdépendants et qu'ils devront être traités ensemble. D'où l'importance d'une gouvernance efficace, à tous les niveaux, pour faire face aux enjeux d'un monde interdépendant.

13 (10). La recherche d'une amélioration de la gouvernance a, ces dernières années, été rendue plus difficile dans de nombreux pays, développés et en développement, par une forte tendance à la hausse des inégalités. Cette tendance revêt de multiples dimensions, où le creusement des écarts de revenu est aggravé par des considérations de parité, des problèmes ethniques, des problématiques régionales et autres sources de discrimination et d'inégalité, qui remettent directement en cause la perspective d'un développement équitable et durable. Elle fragilise aussi la confiance et le sentiment collectif, qui sont indispensables à des solutions de coopération, en particulier au niveau mondial.

14 (12). Si les déséquilibres économiques et sociaux qui se sont accentués depuis la douzième session de la Conférence persistent, et si la reprise économique reste fragile, on ne peut écarter un risque réel de réaction politique qui annulerait les avantages d'une économie mondiale plus ouverte, et effacerait les résultats de l'intégration et des réformes économiques au niveau national. Les conséquences d'une remise en cause de l'intégration économique internationale seraient assurément bien plus lourdes pour les plus démunis, mais les dégâts s'étendraient à tous les pays et à toutes les populations.

15 (13). Pour éviter un rejet de la mondialisation et trouver des solutions durables aux déséquilibres qui compromettent les perspectives d'un développement durable et équitable, des mesures et des initiatives collectives devront être prises aux niveaux national, régional et international. La communauté internationale peut montrer la voie en définissant les principes, les partenariats et les priorités d'une mondialisation centrée sur le développement. Cela pourrait signifier un nouveau départ pour le multilatéralisme en général et pour la coopération pour le développement en particulier.

Une mondialisation centrée sur le développement: vers une croissance et développement équitables et durables

A. Analyse

16 (14). On entend par mondialisation l'interdépendance croissante des nations qui résulte de l'intensification des flux commerciaux, financiers et technologiques et des flux d'information au niveau international. La réduction des obstacles économiques, techniques, géographiques et culturels caractérise depuis longtemps le progrès humain. La façon dont ces éléments se combinent et leur impact sur les perspectives de développement ont toutefois évolué au fil du temps. Ces dernières années, les avantages, les risques et les difficultés associés à la mondialisation ont été étroitement liés à l'expansion rapide des marchés financiers internationaux.

17 (15). Des marchés financiers efficaces sont essentiels à la mobilisation de ressources pour une croissance et un développement durables. Des problèmes peuvent toutefois apparaître lorsque ces marchés apparaissent déconnectés des besoins de l'économie réelle. Cette déconnexion croissante semble être l'une des principales raisons pour lesquelles les modes de croissance et de développement, ces dernières années et dans de nombreux pays, n'ont été ni durables ni équitables.

18 (16). Pour promouvoir une mondialisation davantage centrée sur le développement, il est essentiel de remettre la finance au service de l'économie productive. Il faudra pour cela adopter une conception plus *novatrice* des stratégies de développement. Le statu quo n'est pas une solution si l'on veut rééquilibrer de façon rapide, durable et équitable l'économie mondiale. Des approches novatrices doivent être conçues en fonction des situations et des besoins locaux, et garantir aux décideurs les marges de manœuvre nécessaires pour déterminer ce qui fonctionne réellement selon les conditions et les besoins.

19 (17). Les nouvelles stratégies de développement doivent être *équitable*s et répondre aux besoins humains. Les individus ont partout des besoins et des aspirations analogues, à savoir un travail décent, un logement assuré, un environnement sûr, un meilleur avenir pour leurs enfants et un gouvernement qui soit à leur écoute. Ces différents éléments étant étroitement liés, il faut une approche *intégrée* des stratégies de développement. Il est peu probable que l'on puisse parvenir aux options souhaitables si l'on dissocie les marchés financiers du commerce ou de la production, la macroéconomie du comportement des entreprises et des ménages, ou encore l'économie du social et de l'environnemental.

20 (18). Les stratégies de développement novatrices devront être portées par de nouveaux partenariats pour le développement. Ces partenariats peuvent s'appuyer sur les normes et les comportements de marché, mais un solide sentiment de confiance et de solidarité entre tous les acteurs concernés sera nécessaire pour en élargir l'assise.

21 (19). Au niveau national, l'État conserve un rôle essentiel dans la mise en place de partenariats de développement appropriés associant secteur public et secteur privé, petites, moyennes et grandes entreprises, prêteurs et emprunteurs, producteurs nationaux et producteurs étrangers, etc. Il lui incombe, pour ce faire, d'élaborer un projet de développement cohérent et d'établir un contrat solide entre les différents groupes sociaux.

22 (20). L'État développementaliste au XXI^e siècle doit être un acteur pragmatique et dynamique, catalyseur et complémentaire du secteur privé. Mais il a aussi un rôle indépendant à jouer s'agissant de corriger les dysfonctionnements du marché et de fixer les priorités nationales. De même que l'expérience a montré qu'une politique de développement menée sans tenir compte des forces du marché pouvait s'avérer inefficace et conduire à une mauvaise allocation des ressources, de même il est apparu ces dernières années que si les gouvernements n'assurent pas un environnement propice correctement réglementé, ces mêmes forces du marché peuvent provoquer des dégâts économiques et sociaux considérables, voire mettre en péril la souveraineté nationale.

23 (21). Les États développementalistes efficaces se sont constitués autour de structures permettant la consultation, la responsabilité, la transparence et l'apprentissage, qui ont contribué à la création d'un environnement économique prévisible, caractérisé par la sécurité des droits de propriété, une concurrence vigoureuse et la volonté de réaliser des investissements à long terme, notamment dans le capital humain. Ce sont là les éléments fondamentaux d'une bonne gouvernance économique. Les pays les plus efficaces ont également adopté des stratégies de promotion de la croissance, avec notamment un soutien actif de l'État pour la mobilisation de ressources et leur affectation à des activités productives, la définition de critères de résultats précis pour les bénéficiaires d'un soutien public, le renforcement du dialogue avec les parties prenantes locales et l'aménagement des marges de manœuvre nécessaires pour envisager des solutions conformes aux capacités et aux besoins locaux.

24 (22). Mettre l'accent sur l'investissement implique de mettre aussi l'accent sur la mobilisation des ressources intérieures, y compris pour le secteur public, et c'est aussi un rappel: dans beaucoup de pays en développement, en particulier les pays les moins avancés,

la croissance et le développement restent tributaires de sources de financement extérieur abordables et fiables.

25 (23). L'*industrialisation* reste une priorité pour la plupart des pays en développement, et de nombreux pays en transition, car elle encourage des changements structurels positifs et crée des synergies entre l'investissement, la productivité, l'emploi et les revenus. Ces synergies ne sont pas figées. Les décideurs doivent rester attentifs aux problèmes qui peuvent accompagner les transformations structurelles et être conscients des possibilités et des difficultés qui se présentent, notamment dans le contexte d'un environnement mondial changeant. Par ailleurs, la diversification économique ne se limite pas au seul développement industriel. Les décideurs doivent aussi se préoccuper des liens sectoriels et intersectoriels, notamment dans une économie rurale qui reste la clef d'un développement durable et équitable dans beaucoup de pays, en particulier de pays les moins avancés (PMA). Le développement du secteur des services est également nécessaire pour promouvoir la diversification, la formation de revenus, les exportations et l'emploi, outre sa contribution au développement économique et social en général. Ce secteur apparaît enfin relativement résistant aux crises, pour ce qui est de la production et du commerce.

26 (24). Une croissance économique rapide peut rendre les ajustements associés à la transformation structurelle plus faciles à gérer. Il est toutefois peu probable de parvenir à un développement équitable si la croissance est l'objectif exclusif. Réduire les *inégalités*, y compris entre les hommes et les femmes et d'une région à une autre au niveau national, peut contribuer à un processus de développement plus harmonieux et plus prévisible. Les individus doivent également être correctement protégés contre les chocs et les crises qui accompagnent souvent une croissance rapide et l'instauration progressive d'une économie plus ouverte et plus intégrée. Un juste équilibre entre croissance, équité et protection sociale ne peut souvent être déterminé qu'en fonction des conditions et des contraintes locales.

27 (25). Dans la mesure où le développement est avant tout un projet national, les pays en développement ont conscience que c'est à eux que revient la responsabilité première d'élever le niveau de vie et d'améliorer la sécurité de tous leurs citoyens. Or, dans un monde de plus en plus interdépendant, les efforts menés dans ce sens peuvent être entravés, ou au contraire démultipliés, en fonction du niveau et des objectifs de l'aide et de la coopération internationales. L'une des difficultés actuelles dans le cadre de la mondialisation est de trouver un juste équilibre entre les obligations et les engagements internationaux, d'une part, et la nécessité de disposer d'une marge d'action suffisante pour poursuivre ces objectifs, d'autre part.

28 (26). Rééquilibrer l'économie mondiale et accélérer le développement pour tous ne sera possible que dans une économie mondiale en croissance. La coopération entre les États est indispensable pour corriger les écarts et les déséquilibres mondiaux actuels au moyen de solutions privilégiant l'expansion et l'équité. Des partenariats renforcés sont également importants pour tirer pleinement parti des possibilités qu'offre la mondialisation.

29 (27). Une coopération multilatérale efficace dépend du soutien de tout un éventail d'institutions internationales qui ont été créées et se sont développées au cours des quelque six dernières décennies. Toutefois, compte tenu de l'évolution actuelle de l'économie mondiale et dans la perspective des changements à venir, il faudra, pour que ces institutions soient en capacité de relever les défis du XXI^e siècle, que les pays en développement aient bien plus que leur simple mot à dire dans les questions de gouvernance mondiale.

B. Le rôle de la CNUCED

30 (119). La Conférence réaffirme, à sa treizième session, que la CNUCED a un rôle important à jouer en tant qu'institution ayant pour mandat, depuis 1964, d'assurer au sein du système des Nations Unies le traitement intégré du commerce et du développement et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Pour assurer la continuité des travaux de la CNUCED, le Consensus de Doha s'appuie sur l'Accord d'Accra, dont il réaffirme la vocation à guider l'action de la CNUCED. Reconnaissant que le monde a changé à maints égards depuis sa douzième session, la Conférence propose des orientations actualisées pour guider l'action de la CNUCED, dans le cadre de ses trois grands domaines d'action, afin de renforcer le rôle en matière de développement et l'impact de l'institution, en tenant compte notamment des leçons de l'expérience et de l'évolution des réalités mondiales depuis la précédente session.

31 (112). La dynamique associant réalités nouvelles et permanence du rôle des Nations Unies met en lumière l'importance de la CNUCED en tant qu'institution ayant depuis longtemps placé l'interdépendance au cœur de son approche intégrée du commerce et du développement, et en tant qu'instance de dialogue suivi et global entre pays développés et pays en développement. La CNUCED permet d'examiner des idées et de former autour d'elles un consensus qui peut à son tour contribuer aux travaux d'autres instances et institutions compétentes. Ce rôle central pour un débat franc, ouvert et constructif devrait être encouragé et renforcé, compte tenu en particulier de l'ampleur des défis auxquels est confrontée la communauté internationale et des possibilités pour tous les pays de rechercher des solutions aux problèmes de développement anciens et nouveaux.

32 (113). À cet égard, la CNUCED devrait continuer, à travers ses trois grands domaines d'action, de contribuer à la formation d'un consensus mondial plus affirmé sur le développement, y compris à travers ses contributions au suivi et à la mise en œuvre intégrés des résultats des diverses conférences et réunions au sommet des Nations Unies consacrées au développement, et de montrer la voie à suivre jusqu'en 2015 et au-delà. Il est cependant important de reconnaître qu'aucune institution n'a le monopole des solutions nécessaires pour affronter les difficultés mondiales et promouvoir un développement équitable et durable.

33 (114). L'optimisation de la contribution de la CNUCED, à travers ses trois piliers, à l'action de plus vaste portée des Nations Unies en faveur du développement revêt une signification accrue en ce moment historique où la nécessité de plus de démocratie et d'une bonne gouvernance constante a été mise en lumière, en particulier avec la crise économique et financière mondiale. À cet égard, un important problème devrait retenir toute l'attention, y compris dans le cadre des différents processus en faveur du développement menés au sein du système des Nations Unies: la vulnérabilité de nombreux pays en développement, en particulier les PMA, les pays en développement sans littoral (PDSL) et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables. Enfin, les problèmes spécifiques de commerce et de développement de nombreux pays en transition, anciennement à économie planifiée, doivent également être traités au titre des sections pertinentes du programme de travail de la CNUCED.

34 (117). Dans les années à venir, la communauté internationale devra se concentrer sur les efforts à mener au niveau mondial pour réaliser les objectifs de développement durable, y compris à l'occasion de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20). La CNUCED peut y contribuer en s'occupant de la question des incidences sur le commerce et le développement des changements climatiques et de la nouvelle économie verte, notamment en apportant aux pays un appui et des moyens qui leur permettront d'atténuer les effets économiques

préjudiciables des changements climatiques tout en réalisant leurs objectifs de développement.

35 (118). Tous ces processus convergent sur un point: la nécessité d'une manière générale de mettre le système économique mondial au service du développement. La CNUCED peut contribuer, par son savoir-faire et ses idées, à l'action globale des Nations Unies pour remédier aux causes profondes de la crise économique et financière mondiale. Cela est particulièrement important compte tenu de la capacité et du mandat de la CNUCED de produire des idées pouvant contribuer à la cohérence systémique et aider à forger un nouveau consensus sur le développement économique au-delà de 2015.

I. Thème subsidiaire 1 – Renforcer un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable

A. Analyse

36 (28). La plupart des pays en développement ont accru leur intégration dans l'économie mondiale au cours des trente dernières années. Ils l'ont fait dans un contexte de croissance mondiale instable, de fréquence accrue des crises économiques et d'aggravation des écarts de revenu et de richesse, dans et entre les pays.

37. Ces efforts se sont accompagnés, dans de nombreux cas, d'une augmentation des flux de commerce, d'investissements et de capitaux, bien que ces flux aient continué d'être fortement concentrés sur un petit groupe de pays et de régions. De plus, les différents volets de la mondialisation ont évolué de façon inégale; les flux de capitaux ont ainsi joué un rôle particulièrement prépondérant dans la formation de l'actuel processus de mondialisation.

38 (29). La déréglementation financière, en particulier depuis les années 1990, a entraîné une rapide progression des flux de capitaux privés, lesquels ont permis à quelques pays en développement d'atténuer les problèmes d'épargne, de balance des paiements et de devises qui avaient souvent pesé sur leurs perspectives de croissance. Toutefois, ces flux ont souvent été fortement procycliques, de nature spéculative et associés à des «innovations» financières sans relation avec des activités productives dans l'économie réelle. La récente crise financière est venue rappeler qu'une réglementation efficace était nécessaire pour garantir la stabilité des marchés et parvenir à l'équilibre souhaitable entre les marchés financiers et les autres secteurs de l'économie.

39 (30). Dans ces conditions, une réforme de fond de l'architecture financière et économique internationale s'impose d'urgence pour mieux prévenir les dysfonctionnements financiers et économiques, promouvoir efficacement le développement et répondre aux besoins des États membres, en particulier des pays en développement.

40 (31). Cela appelle une coopération et une cohérence accrues entre les institutions commerciales, monétaires, financières, sociales et environnementales pour promouvoir une approche du développement fondée sur l'équité, l'intégration sociale, le développement humain et la durabilité environnementale.

41 (32). Une croissance économique forte et soutenue dépend d'un secteur privé prospère, ayant une forte propension à réinvestir ses profits dans la production. Un environnement économique favorable passe notamment par un cadre efficace de politiques financières et économiques, une gestion équilibrée et transparente des finances publiques, un régime fiscal juste et efficace et des conditions favorables à un entrepreneuriat productif.

42 (33 & 34). Les réformes engagées au lendemain de la crise économique et financière mondiale ont été lentes et restent incomplètes. Le risque de nouvelles crises reste élevé, avec la menace d'une contagion entre les marchés et entre les pays. Aussi l'impératif demeure-t-il pour la communauté internationale de s'attaquer plus vigoureusement aux aspects inachevés des objectifs de réforme convenus au niveau mondial que cela n'a été le cas jusqu'à présent. Il est important à cet égard d'appréhender les problèmes systémiques sous-jacents du système économique international, de façon que ce système puisse davantage contribuer au développement.

43 (35). Il a davantage été question, dans les récents débats sur la réforme du système monétaire international, des symptômes que des problèmes systémiques sous-jacents. En particulier, les faiblesses des actuels régimes de change témoignent d'une forte déconnexion entre le comportement des marchés financiers et les fondamentaux macroéconomiques. Cette situation est à l'origine de déséquilibres courants insoutenables, de distorsion des mouvements internationaux de facteurs et d'une instabilité financière intérieure. Le degré d'incertitude qui en résulte est préjudiciable à l'économie productive, y compris aux systèmes internationaux de commerce et de production.

44 (36). Un système commercial axé sur le développement, dans lequel le commerce est véritablement un moteur de croissance équitable, appelle un système multilatéral ouvert, non discriminatoire, équitable et réglementé. L'objectif d'une intégration effective et équitable des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays en transition dans le système commercial multilatéral est cependant encore loin d'être atteint. De plus, en période de forte instabilité économique, le protectionnisme commercial demeure un risque, et parvenir à un système commercial multilatéral équitable et résilient, stable et renforcé constitue donc un impératif immédiat.

45 (37 & 38). Il est urgent d'accroître la cohérence entre les systèmes commercial et financier internationaux. Dans le «système» actuel, chaque pays a fait appel à des solutions temporaires et au cas par cas pour éviter le désalignement monétaire: interventions unilatérales sur les marchés de devises, taxation des entrées de capitaux à court terme, mesures de contrôle prudentiel des mouvements de capitaux. Toutefois, une meilleure conception du système monétaire international devrait permettre d'aller plus loin. Des mesures systématiques, notamment des mesures pour décourager les flux de capitaux déstabilisateurs à court terme, sont nécessaires pour empêcher la spéculation et les comportements grégaires d'avoir une influence prépondérante sur les mouvements des monnaies et d'autres variables macroéconomiques.

46 (39). Les prix des produits de base sont revenus au premier rang des grandes questions de développement. L'envolée des prix observée entre 2002 et 2008, la plus importante de l'après-Seconde Guerre mondiale, semble n'avoir que brièvement marqué le pas au lendemain de la récente crise économique mondiale. Depuis l'été 2010, les prix de nombreux produits, y compris certaines denrées agricoles, ont renoué avec leur tendance à la hausse, certains atteignant de nouveaux sommets à la fin du premier semestre de 2011.

47 (40). La forte hausse des prix a amélioré la situation des pays exportateurs de produits de base et relancé la contribution potentielle des recettes provenant de ces produits à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Néanmoins, des problèmes anciens demeurent, notamment celui de la production d'excédents aux fins d'une croissance soutenue, de la diversification et d'une réduction de la pauvreté.

48 (41). Depuis 2008, le niveau élevé et l'instabilité des prix alimentaires et énergétiques pèsent sur les conditions de vie de centaines de millions de personnes pauvres, en particulier dans les pays en développement. L'un des principaux facteurs de ces mouvements de prix a été la participation croissante d'investisseurs financiers au commerce des produits de base pour des motifs purement financiers – «financiarisation du commerce

des produits de base» – et souvent dans une optique de spéculation. Cette question appelle un examen approfondi et l'adoption de politiques globales et appropriées, ainsi que de mesures urgentes.

49 (42). Un enjeu fondamental pour les décideurs est de définir des politiques novatrices et cohérentes aux niveaux national, régional et international pour réduire l'instabilité des prix des produits de base. Une action résolue est nécessaire pour renforcer la coopération entre producteurs et consommateurs, accroître la transparence, réglementer de façon plus stricte la participation des marchés financiers et donner aux autorités de contrôle des marchés les moyens de limiter l'influence d'une spéculation excessive sur les prix.

50 (43). La viabilité de la dette joue un rôle important dans la conduite et la promotion du développement économique. Avant que la crise financière et économique mondiale n'éclate en septembre 2008, de nombreux pays en développement avaient réussi à réduire fortement leur ratio global dette/produit intérieur brut (PIB) et avaient aussi progressé en matière de restructuration de leur dette publique en augmentant la part relative des emprunts d'origine nationale et, le cas échéant, en empruntant à des conditions de faveur.

51 (44). La crise économique et financière mondiale et la «Grande récession» ont entraîné une détérioration notable des comptes publics en raison du désendettement privé qui a obligé les gouvernements à intervenir pour stabiliser le système financier et stimuler l'économie réelle. Dans certains pays en développement, les comptes publics ont aussi beaucoup souffert de l'instabilité des prix des produits de base et de l'augmentation des écarts de taux d'intérêt sur les dettes publiques. La marge d'action budgétaire dans de nombreux pays en développement reste fortement limitée et un certain nombre de pays africains et de PMA sont toujours en situation de surendettement.

52 (45). Des mesures supplémentaires doivent être prises pour atténuer et réduire le coût des crises économiques et financières dans les pays en développement. De nouvelles approches sont nécessaires pour améliorer la gestion de la dette extérieure. Mettre en place des mécanismes pour aider à prévenir les crises de la dette et mieux les résoudre lorsqu'elles se produisent devrait faire partie des priorités de la communauté internationale.

53 (46). Les principes relatifs à des prêts et à des emprunts souverains responsables peuvent jouer un rôle important dans l'action à mener pour éviter des crises financières et économiques graves et fréquentes, tout en encourageant la stabilité financière et le développement économique. Parallèlement aux efforts en cours pour renforcer la réglementation et la supervision des marchés financiers, ces principes peuvent conduire à l'adoption de normes et de pratiques de référence en matière de prêts et d'emprunts souverains. Des procédures coordonnées d'aménagement de la dette – qui devraient aider les pays en difficulté à honorer leurs obligations et prévoir des mécanismes permettant une restructuration rapide et équitable de la dette, le cas échéant – méritent de retenir davantage l'attention en tant qu'éléments d'une architecture multilatérale renforcée de la dette.

54 (47). L'aide publique au développement (APD) reste une importante source d'aide et de financement pour de nombreux pays en développement, notamment ceux qui ont un accès limité aux marchés financiers. Les contraintes budgétaires dans les pays avancés ne devraient pas être prétexte à des réductions de l'APD. Réduire l'aide et renoncer à la solidarité internationale quand tant de pays en développement risquent fort de ne pas atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015 et restent vulnérables à des chocs extérieurs importants, constitue une politique à courte vue. Les donateurs devraient donc continuer de s'efforcer de porter leur contribution d'APD à 0,7 % du revenu national brut, objectif réaffirmé lors du Sommet du Millénaire.

55 (48, 49 et 50). Les réformes de l'architecture économique internationale devraient compléter et soutenir l'action menée au niveau national pour créer des emplois, réduire la pauvreté et réaliser un développement plus équitable. Ces efforts imposent de stimuler la demande intérieure en tant que moteur de la croissance. Il est certainement plus facile de stimuler la demande intérieure et la création d'emplois lorsque les gains de productivité sont répartis équitablement entre travail et capital. Ce sont l'existence et l'anticipation d'une hausse de la demande, davantage qu'une réduction des coûts unitaires de main-d'œuvre, qui incitent à investir dans des capacités de production nouvelles ou améliorées. Ces investissements sont un préalable nécessaire, dans beaucoup de pays en développement, à l'absorption de la main-d'œuvre excédentaire dans de nouvelles activités productives.

56 (52). Un cadre général favorable passe par une réglementation efficace du marché du travail et de faibles taux d'intérêt réels, permettant des conditions financières favorables aux investissements de capital fixe. Les pressions inflationnistes doivent certes être contenues, mais la politique monétaire et budgétaire doit aussi s'intéresser à des problématiques macroéconomiques plus larges. Au plus fort de la crise financière et économique récente, beaucoup de gouvernements ont eu recours à des politiques budgétaires contracycliques pour stabiliser la demande globale et soutenir l'emploi. Les principes qui sous-tendaient ces décisions pourraient inspirer une révision de la conception de la politique budgétaire.

57 (51). Outre les politiques portant sur les salaires et l'emploi formel, des mesures sont nécessaires pour répondre aux besoins des travailleurs du secteur informel, des chômeurs et des retraités. L'expérience a montré que ces mesures étaient un important moyen d'améliorer les conditions de vie de groupes sociaux marginalisés ou vulnérables.

58 (53). La coopération régionale peut apporter un appui aux stratégies nationales de développement, réduire les vulnérabilités extérieures et, parfois, pallier certaines carences actuelles du système de gouvernance économique mondiale. Un renforcement de l'intégration économique peut engendrer de multiples relations mutuellement bénéfiques entre des pays se situant à différents niveaux de développement au sein d'une même région géographique.

59 (55). La coopération financière et monétaire entre pays en développement suscite un intérêt croissant depuis quelques années, en tant que moyen de mieux gérer les flux internationaux de capitaux privés, face notamment aux risques provenant des flux spéculatifs à court terme.

60 (56). Tout en assurant un moyen de protection efficace contre les chocs et la contagion, la coopération monétaire et financière régionale peut aussi promouvoir et accélérer le développement. Elle peut revêtir différentes formes et mobiliser différents instruments, dont l'octroi de crédits de financement à long terme aux pays participants par le biais de banques régionales de développement, la création de marchés régionaux de capitaux et le recours aux monnaies nationales et à des mécanismes régionaux de compensation pour faciliter le règlement des échanges commerciaux intrarégionaux et le financement à court terme des pays rencontrant des difficultés de balance des paiements. Un accord régional de gestion des taux de change peut aussi être un important élément du processus de création d'un marché commun.

61 (54). Outre l'expansion des flux intrarégionaux et interrégionaux de commerce et de capitaux, les pays en développement devraient envisager des modes d'action novateurs au niveau régional pour soutenir la diversification de leur économie; il pourrait s'agir, par exemple, de projets industriels ou d'initiatives communes en matière de recherche-développement, de production de connaissances et de diffusion de l'information.

62 (57). La gravité de la situation actuelle de l'économie mondiale rend essentielle la poursuite à tous les niveaux d'un dialogue renforcé sur les réformes inachevées. Les réalités mondiales peuvent encore provoquer un retour au protectionnisme et à l'unilatéralisme économique. Il est donc urgent d'apporter des réponses qui aillent au cœur des problèmes et de tenter de forger un nouveau consensus faisant du développement, de la convergence et de la stabilité les objectifs primordiaux de la coopération. Il s'agit de créer un environnement favorable, capable de soutenir la croissance et le développement. La réforme du système économique mondial doit, en outre, garantir aux pays en développement la marge d'action nécessaire pour mener des politiques de développement pleinement assumées et intégrées, qui elles-mêmes conduiront à un partenariat mondial pour le développement plus efficace.

B. Le rôle de la CNUCED

63 (120). S'agissant d'aider les pays à optimiser leur potentiel de développement, la CNUCED devrait proposer des stratégies et des options pour contribuer à une croissance accélérée et à un développement durable et équitable. Elle devrait en particulier jouer un rôle essentiel dans l'analyse des problèmes économiques mondiaux actuels et proposer des solutions. Son programme de travail devrait porter sur les aspects suivants:

a) Étudier de quelle façon les relations économiques internationales et les politiques intérieures peuvent renforcer un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable et permettre à tous, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, de profiter de la croissance et du développement économique;

b) Examiner les causes profondes et les effets de la crise économique et financière mondiale et en tirer des conclusions pour aider à éviter que cela ne se reproduise à l'avenir. Elle devrait aussi poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse sur le système financier et monétaire international et sur l'instabilité des prix des produits de base, et proposer des recommandations pour s'attaquer aux problèmes sur les marchés financiers qui entraînent une instabilité macroéconomique, des distorsions du commerce international et une aggravation de la pauvreté et des inégalités. La CNUCED devrait réfléchir, dans ses domaines de compétence, à la nécessité d'améliorer la cohérence et la gouvernance des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux, y compris moyennant une participation plus réelle des pays en développement;

c) Analyser comment les questions relatives à la dette et au financement peuvent être traitées à un niveau mondial. Ce faisant, elle devrait contribuer au processus multilatéral, notamment par des travaux de recherche, en particulier sur la restructuration des dettes souveraines, l'expansion des ressources financières multilatérales et l'élimination des conditionnalités accompagnant les prêts à l'ajustement et les prêts en cas de crise. Il faudrait rechercher le maximum de synergies entre les travaux d'analyse, la formation de consensus et les activités d'assistance technique.

64 (120). La CNUCED devrait en outre:

a) Activement contribuer aux mécanismes de suivi de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et ses incidences sur le développement, et proposer des recommandations pour la mise en œuvre du document final de la Conférence. Elle devrait aussi fournir des avis autorisés, fondés sur une prise en compte de la dimension du développement, pour le suivi d'autres grandes conférences internationales sur le développement;

b) Renforcer son appui aux pays en développement en réalisant un suivi de l'évolution du commerce international sous l'angle du développement, ainsi qu'en examinant les moyens d'intégrer de façon plus équitable ces pays dans l'économie mondiale et dans le système commercial international, compte tenu de la nécessité de pouvoir compter sur un système commercial multilatéral solide, prévisible et équitable;

c) Aider les pays à améliorer leurs capacités statistiques et contribuer au débat mondial sur les politiques de développement en produisant des indicateurs mettant en lumière les liens entre développement et mondialisation. L'expérience acquise depuis Accra et la crise fait notamment ressortir la nécessité de données économiques fiables et à jour. Pour être plus réactive, la CNUCED devrait intensifier ses interactions avec les universités et les instituts de recherche afin de faire mieux connaître les résultats de ses travaux de recherche sur les politiques dans ces milieux et de mobiliser des ressources dans les pays membres à l'appui de ses travaux d'analyse;

d) Continuer d'apporter un appui au peuple palestinien conformément aux dispositions de l'Accord d'Accra, en tenant compte des réalités nouvelles.

II. Thème subsidiaire 2 – Intensifier toutes les formes de coopération et de partenariat pour le commerce et le développement, y compris la coopération Nord-Sud, Sud-Sud ainsi que la coopération triangulaire

A. Analyse

65 (95). Les transformations du paysage planétaire au cours des deux dernières décennies et les problèmes spécifiques apparus depuis l'éclatement de la crise financière font que la communauté internationale doit concevoir de nouvelles formes de coopération et de partenariat pour le développement pour promouvoir une croissance économique continue plus rapide et une plus grande ouverture, ainsi que les objectifs plus généraux d'un développement équitable et durable. Le nouveau partenariat devra renforcer les relations entre le secteur privé et le secteur public et englober différentes configurations de pays se situant à différents niveaux de développement économique.

66 (96). Un programme de coopération à l'appui de la transformation structurelle et d'un développement équitable peut, en particulier, aider à concentrer les efforts de la communauté internationale sur la nécessité d'un renforcement des capacités productives, au moyen notamment de ressources bien ciblées et de conseils stratégiques.

67 (97). La structure du commerce international dépend, dans une large mesure, de diverses conditions de ressources, des capacités productives existant dans les pays et des attentes sous-jacentes des marchés. Mais elle peut aussi contribuer à promouvoir la coopération et à créer de nouveaux partenariats en mettant en relation, au-delà des frontières, des processus de production, en diffusant la technologie et en contribuant à terme à une croissance économique partagée. Le commerce international n'a cependant pas encore apporté toute sa contribution potentielle au développement, s'agissant en particulier de la réalisation des OMD, et plus spécialement de la réduction de la pauvreté et des inégalités.

68 (98). Les programmes de coopération ont été de plus ciblés, ces dernières années, sur des questions sociales, souvent au détriment d'une mobilisation accrue des ressources intérieures et de la création de nouvelles capacités de production. L'attention a souvent ainsi été détournée d'autres objectifs de la coopération pour le développement – par exemple, aider les pays à se mettre en position de mobiliser leurs propres ressources

pour le développement et à diversifier leur structure économique. La fourniture de l'aide doit donc être, de façon précise et constructive, rattachée aux ambitions et aux priorités des pays bénéficiaires, ce qui devrait aider ceux-ci à tirer davantage profit d'une participation plus étroite au système commercial.

69 (99). Il est de plus en plus reconnu que, dans un large contexte de coopération, il existe des synergies entre le commerce et l'aide. À cet égard, l'idée de «l'aide au commerce» s'est affirmée depuis qu'a été lancée cette initiative, qui reconnaît que les pays en développement, et en particulier les PMA, ont besoin d'un appui financier spécifique pour s'adapter aux réalités d'une ouverture accrue et pour renforcer leurs capacités productives afin d'optimiser les gains futurs attendus du commerce. Ces objectifs seront plus facilement atteints si l'aide au commerce acquiert l'ampleur voulue, mobilise des ressources financières vraiment nouvelles en plus des actuels engagements d'aide, s'accompagne de politiques commerciales et industrielles appropriées, et est gérée dans le cadre du système des Nations Unies de façon que les gains tirés du commerce puissent réellement soutenir des stratégies de développement équitable.

70 (100 et 101). Au niveau régional, un resserrement des liens commerciaux a souvent pu être mis au service de cercles vertueux de croissance et de développement. L'intégration régionale, complétée par une coopération interrégionale, bénéficie d'un regain d'intérêt dans d'autres régions du monde en développement. On peut citer parmi les initiatives allant dans ce sens différents accords régionaux de commerce et d'investissement en Afrique et en Amérique latine, et la création de réseaux régionaux de production en Asie, auxquels participent certains PMA. L'enjeu fondamental est que les accords commerciaux régionaux (ACR) stimulent une intégration de la production et soutiennent la diversification économique de pays se situant à différents niveaux de développement, en particulier les PMA et les PDSL.

71 (102 et 104). Au-delà de ces arrangements régionaux, les nouveaux pôles de croissance qui apparaissent dans le Sud pourraient servir à mettre davantage encore l'intégration et la coopération Sud-Sud au service du développement. Depuis le tournant du millénaire, les pays en développement se sont engagés dans de nouveaux mécanismes institutionnels pour examiner leurs besoins et leurs problèmes communs et développer leur coopération. Contrairement à la traditionnelle coopération Nord-Sud, les initiatives Sud-Sud réunissent des pays ayant des problèmes de développement communs et sont le reflet de relations plus égalitaires entre pays participants.

72 (105). Les courants de commerce et d'investissement se sont déjà réorientés dans ce sens, suscitant une confiance renouvelée dans le potentiel économique de ce nouveau Sud. Les possibilités sont considérables pour les pays en développement, en particulier les PMA et les pays à faible revenu, d'exploiter leur potentiel de croissance grâce au dynamisme du commerce et de l'investissement Sud-Sud. Le succès du Cycle de négociation de São Paulo dans le cadre du Système global de préférences commerciales (SGPC) constitue un tournant historique en matière de politique commerciale Sud-Sud.

73 (103). La résilience face à la crise de certaines régions en développement est venue conforter cette confiance grandissante et fait naître l'espoir d'une réduction durable des inégalités économiques mondiales. Mais à ce jour, le mouvement a été inégal, et de larges écarts persistent entre régions en développement et entre pays; beaucoup de PMA ont vu se creuser leurs écarts de revenu avec d'autres pays au cours des deux dernières décennies. En outre, de nombreux pays en développement restent fortement tributaires des marchés et des capitaux des pays avancés, et vulnérables à l'évolution des conditions économiques et politiques dans ces pays.

74 (106). Mais l'intérêt pour la coopération Sud-Sud va bien au-delà de la sphère commerciale. Les pays en développement à croissance dynamique ont accumulé une vaste expérience en matière d'orientations stratégiques et de gouvernance, dont pourraient profiter d'autres pays en développement. Le renforcement des capacités dans une perspective d'État développementiste devrait devenir un important élément de la coopération Sud-Sud, car c'est un domaine qui présente des avantages spécifiques par rapport à des formes plus traditionnelles de coopération pour le développement. La coopération Sud-Sud peut également contribuer à un accroissement des flux d'investissement et des transferts de technologie.

75 (107). Le renforcement des relations Sud-Sud peut aussi aider à faire face à nombre de nouvelles menaces qui pèsent sur une croissance et un développement équitables. On peut notamment citer la sécurité alimentaire, domaine où, grâce à un échange d'expériences entre pays en développement, on pourrait développer les services de vulgarisation et de soutien agricoles, améliorer la gestion des ressources en eau et renforcer la recherche-développement. Mais la coopération Sud-Sud ouvre aussi des possibilités nouvelles dans des domaines tels que l'adaptation aux changements climatiques et l'amélioration des interventions en cas de catastrophe naturelle. Dans ces domaines, de nouveaux partenariats impliquant, par exemple, une coopération triangulaire peuvent être utilisés pour rendre l'action plus efficace, comme cela a déjà été fait pour le développement agricole et les énergies renouvelables. Toutefois, parce que ces nouveaux défis exigent des investissements de grande ampleur et des technologies nouvelles, la coopération Sud-Sud ne peut être que complémentaire de la coopération Nord-Sud et d'autres formes, plus traditionnelles, de coopération.

76 (108). Il se crée aussi de nouveaux partenariats dans le secteur privé. La dynamique concurrentielle des chaînes mondiales de valeur a conduit de plus en plus de sociétés transnationales (STN) à faire appel à des modes de production sans participation au capital (SPC) – par exemple, externalisation internationale de la production, concession aux entreprises du pays hôte de licences dans le domaine des connaissances, contrats de gestion, franchisage. Dans la mesure où ces modes de production impliquent la participation d'entreprises nationales disposant d'une appréciable capacité de production, ils valident les stratégies utilisées avec succès dans le passé par certains pays en développement, notamment en Asie de l'Est, pour mettre au service de leur propre développement leurs relations avec les STN.

77 (109). Si les pays en développement partenaires au sein des réseaux de production cherchent à bénéficier des niveaux de productivité et du savoir-faire technologique supérieurs des filières étrangères, les retombées escomptées ne sont pas automatiques. C'est notamment le cas dans les activités d'assemblage, où la capacité d'absorption des entreprises locales est souvent insuffisante. Faute de remédier à ces faiblesses, les pays risquent de tomber dans le «piège du revenu intermédiaire», à l'instar des pays qui, après avoir accédé aux segments à forte intensité de main-d'œuvre des chaînes mondiales de valeur, ont eu du mal à développer les infrastructures technologiques nécessaires à la croissance d'entreprises nationales de plus grande envergure capables de soutenir la modernisation et un accroissement de la productivité.

78 (110). Dans le domaine de l'investissement, le système des accords internationaux d'investissement (AII) est devenu de plus en plus vaste et complexe. Un fonctionnement plus efficace de ce système au bénéfice d'une croissance et d'un développement dynamiques et soutenus passe par un échange international d'expériences et de meilleures pratiques sur les aspects fondamentaux de ces accords pour pouvoir réellement exploiter le potentiel de l'investissement étranger direct (IED) en matière de développement durable.

B. Le rôle de la CNUCED

79 (123). Pour asseoir l'économie mondiale sur des bases plus solides, il faudra renforcer la coopération et les partenariats à l'appui d'un développement plus équitable. La CNUCED devrait à cet égard:

a) Mener des activités, dans ses trois grands domaines d'action, à l'appui de mécanismes et d'outils nouveaux permettant d'amplifier et d'accélérer la coopération Sud-Sud, la coopération Nord-Sud et la coopération triangulaire. Elle devrait intensifier ses travaux sur la façon de mettre le dynamisme du commerce Sud-Sud et des nouveaux flux commerciaux au service du développement des pays en développement, en particulier des PMA et des pays à faible revenu. Elle devrait en particulier accroître son appui logistique au SGPC et aux arrangements monétaires régionaux;

b) S'impliquer activement dans les questions relatives à la coopération Nord-Sud en son sens le plus large et le plus constructif, y compris en intégrant le principe d'une coopération Nord-Sud sur un pied d'égalité dans tous les aspects de l'élaboration des politiques économiques au niveau international; cela impliquerait des travaux de recherche et autres activités sur les problèmes posés par une participation systémique déséquilibrée à l'élaboration de ces politiques;

c) Évaluer, à partir d'études de pays, les répercussions de la libéralisation du commerce sur la réduction de la pauvreté ainsi que sur les inégalités de revenu et la croissance des revenus dans les pays africains, les PMA, les PDSL et les petits États insulaires en développement;

d) Aider les PMA à évaluer leurs progrès en matière de mobilisation des ressources intérieures à l'appui de leurs stratégies nationales de développement et à renforcer l'efficacité de l'aide au développement;

e) Soutenir la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, adopté par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Cette conférence a souligné l'importance d'un renforcement des capacités productives, de la modernisation des capacités technologiques des PMA et de l'aide à apporter à ces pays pour qu'ils puissent sortir de la catégorie des PMA;

f) Étudier les difficultés rencontrées par les pays une fois sortis de la catégorie des PMA pour mieux cibler les efforts continus à déployer pour promouvoir leur développement. Il pourrait s'agir d'élaborer de meilleures mesures pour le renforcement des capacités productives et le développement, de mieux comprendre les réalités auxquelles sont confrontés les pays en développement à revenu intermédiaire afin de répondre à leurs préoccupations et à la nécessité de placer les PMA admis au reclassement dans un environnement prévisible et favorable. La CNUCED devrait examiner ces importantes questions à la lumière des discussions en cours sur les enjeux du développement au-delà de 2015;

g) Étudier des moyens nouveaux et novateurs d'optimiser la contribution de l'aide au développement, en particulier à un moment où les ressources diminuent. La CNUCED pourrait évaluer les progrès dans le sens d'une appropriation nationale des stratégies de développement et le rôle d'une gestion de l'aide par les bénéficiaires eux-mêmes. À cet égard, elle devrait s'attacher à contribuer à l'élaboration d'un système de mesure de l'efficacité de l'aide en fonction de sa contribution au développement du point de vue des pays bénéficiaires, conformément aux vœux des États membres de promouvoir, concernant la répartition et la gestion de l'aide, un engagement ferme et une appropriation résolue des pays bénéficiaires;

h) Entreprendre une évaluation indépendante des partenariats public-privé dans le contexte du développement, afin de déterminer ce qui a marché et ce qui n'a pas marché jusqu'ici, et ce qui pourrait mieux fonctionner à l'avenir et dans quelles conditions;

i) Jouer un rôle actif dans l'élaboration des politiques relatives à la fourniture de l'aide Nord-Sud, afin que cette aide continue d'être utile et conforme aux besoins et aux intérêts des pays en développement bénéficiaires.

III. Thème subsidiaire 3 – S'attaquer aux problèmes de développement, persistants et nouveaux, qui ont des incidences sur le commerce et le développement et sur les questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable

A. Analyse

80 (70). L'économie mondiale est confrontée à plusieurs problèmes, persistants et nouveaux, pour parvenir à une croissance économique stable, équitable et durable. Face à la situation économique actuelle, il faut mettre en œuvre des politiques et des mesures qui apportent des réponses à ces problèmes, afin d'avancer sur la voie d'une mondialisation centrée sur le développement.

81 (71). Mais il n'existe pas de solution universelle pour parvenir à un développement équitable et durable. Les structures et les politiques requises doivent être adaptées aux capacités, aux conditions et aux priorités locales. Pour chaque pays, le développement est donc un difficile processus d'introspection, d'innovation et d'adaptation. Dans une économie mondiale interdépendante et ouverte, il faut une approche intégrée des politiques de développement afin d'aider les décideurs, aux niveaux national, régional et international, et surtout dans les pays les moins avancés et les plus vulnérables, à trouver les réponses appropriées à ces problèmes dans les domaines du commerce, du financement, de la technologie et de l'investissement et pour un développement robuste, équitable et durable.

82 (72). Pour optimiser les gains pouvant être procurés par le commerce et pour les mettre au service d'un développement équitable, les pays en développement ont besoin non seulement d'un système commercial international réglementé comme celui promu dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des accords commerciaux préférentiels régionaux ou bilatéraux, mais aussi de l'appui et de la marge d'action nécessaires pour utiliser des instruments de politique qui permettent la formation de capital, la modernisation technologique et la diversification économique, ainsi que la gestion des ajustements que cela implique. Pour rendre le système commercial multilatéral réellement universel, une aide pour le processus d'accession est importante. L'élimination des obstacles non économiques sélectifs est indispensable pour mettre pleinement le commerce au service du développement.

83 (73). Il y a eu depuis la conclusion du Cycle d'Uruguay une importante évolution dans le programme sur le commerce, désormais moins centré sur les tarifs douaniers et davantage sur les mesures non tarifaires, impliquant en particulier des questions techniquement complexes comme celles des obstacles techniques au commerce, des réglementations sanitaires et phytosanitaires et des règles d'origine conflictuelles. Tous ces aspects – en même temps que les questions nouvelles concernant le commerce – commencent à définir un nouveau programme international sur le commerce

essentiellement axé, pour le moment, sur les négociations d'une génération nouvelle d'accords commerciaux préférentiels aux niveaux régional et bilatéral.

84 (74). Les questions de réglementation sont devenues prépondérantes dans le commerce des services. Certains problèmes de réglementation récents, y compris pour les marchés financiers, font bien comprendre toute l'importance de cadres réglementaires et institutionnels adéquats pour les services, de même que les coûts économiques et sociaux potentiellement élevés à supporter si ces cadres n'existaient pas. En outre, même si récemment le secteur privé est devenu un important fournisseur de services d'infrastructure et autres services publics, les gouvernements continuent à jouer un rôle essentiel dans la fourniture et la réglementation de ces services.

85 (85). Les services d'infrastructure, en particulier, sont déterminants pour la production, le commerce et la compétitivité économique et ils sont souvent un important facteur permettant d'attirer l'IED. Mais pour que ces services contribuent effectivement au développement économique et social d'un pays, il faut un environnement juridique et réglementaire robuste et favorable. Le coût élevé des transports et des transactions commerciales, une facilitation du commerce insuffisante, des services de transport inefficients et une faible connectivité peuvent constituer autant d'obstacles au commerce et continuent à faire partie des problèmes persistants auxquels sont confrontés de nombreux pays en développement, en particulier les PDSL; et ces problèmes sont exacerbés par d'autres facteurs encore, comme les prix élevés de l'énergie. Certains pays en transition connaissent eux aussi bon nombre de ces problèmes.

86 (87). C'est en général dans les PDSL que les coûts de transport et de transit sont les plus élevés, comme reconnu dans le Programme d'action d'Almaty. L'absence d'accès à la mer et l'éloignement des principaux marchés, des installations de transit inadéquates, des procédures trop lourdes en matière de dédouanement et pour le passage des frontières, des contraintes en termes de réglementation ainsi que des structures juridiques et institutionnelles inadaptées empêchent ces pays de développer leurs capacités productives et d'être compétitifs sur les marchés mondiaux.

87 (76). La prolifération des ACR a compliqué les règles du système commercial mondial. Les marges de préférence se sont peu à peu érodées, surtout pour les pays qui ont souscrit à ce type d'accord davantage pour éviter une discrimination préjudiciable que pour s'assurer un accès préférentiel aux marchés. Il existe en outre des accords de plus en plus nombreux qui comportent des dispositions de plus vaste portée pour les mesures non tarifaires ainsi que des dispositions allant au-delà de ce qu'exige déjà l'OMC (OMC-plus) et portant sur des aspects non couverts par l'OMC (OMC-extra) pour le commerce des services, les règles relatives aux marchés publics, la réglementation de la politique de la concurrence et les normes environnementales et en matière de travail, et qui prévoient des disciplines plus restrictives pour les mesures concernant les investissements et liées au commerce. Afin de préserver et de renforcer la cohérence entre le système commercial multilatéral et les ACR, il fallait promouvoir entre tous les pays une cohérence systémique allant au-delà de la libéralisation des échanges commerciaux.

88 (77). Ces dernières années, on a souvent fait le lien entre les ACR et le développement des chaînes mondiales d'approvisionnement. Pour de nombreux pays en développement ces chaînes ont créé des opportunités commerciales nouvelles, y compris pour des produits dynamiques, mais elles peuvent aussi impliquer certains coûts en raison de la position dominante au sein de ces chaînes de STN puissantes.

89 (75). Un important objectif de la politique de la concurrence consiste à créer et à maintenir un environnement concurrentiel, tant sur le plan interne en éliminant les pratiques anticoncurrentielles que sur le plan externe en donnant des chances égales aux nouveaux entrants. Grâce à la concurrence, les entreprises et les ménages, en particulier les

groupes pauvres de la population, ont davantage de choix et ont accès à des produits d'un coût plus abordable. C'est pourquoi il faudrait des politiques commerciales et des politiques de la concurrence qui soient cohérentes afin de pouvoir s'engager sur la voie d'un développement économique et social équitable.

90 (78). Le commerce international offre des possibilités d'autonomiser les femmes en leur procurant des emplois dans les secteurs exportateurs et pour la production de cultures vivrières et en permettant à des femmes entrepreneurs de créer de nouvelles entreprises. Mais il peut aussi avoir des conséquences négatives du point de vue des femmes s'il perturbe les secteurs et les marchés économiques dans lesquels elles étaient actives, ou bien s'il ne crée que des emplois temporaires ou saisonniers mal payés offrant des opportunités limitées de formation et de promotion et n'assurant pas ou guère de protection sociale. L'ouverture aux marchés internationaux exige une adaptation à plusieurs niveaux. Les problèmes incluent: a) la discrimination dont sont victimes les femmes en matière d'éducation et de formation; et b) les inégalités entre les sexes s'agissant de la distribution des revenus et de la maîtrise des ressources ainsi que les inégalités traditionnelles dans la répartition des tâches ménagères, tout cela aboutissant à une marginalisation des femmes en termes d'accès au travail et à des possibilités de revenu. Il est indispensable de surmonter ces obstacles pour accélérer la croissance et le développement équitables dans tous les pays.

91 (79). La plupart des problèmes persistants et nouveaux auxquels est confrontée la communauté internationale ne peuvent être réglés de façon valable et durable sans de solides capacités pour la science, la technologie et l'innovation (STI) – capacités techniques, professionnelles, pour l'ingénierie, l'entrepreneuriat et la gestion, ainsi qu'en matière scientifique – afin de permettre à chaque pays de surmonter ses problèmes socioéconomiques les plus pressants, de faire évoluer la société et d'agir de façon positive sur le niveau de vie et la qualité de vie des gens ordinaires. Le développement de ces capacités devrait donc être un élément essentiel de la stratégie de chaque pays pour réduire la pauvreté. À ce titre, les gouvernements des pays en développement devraient envisager, dans le cadre de leurs stratégies de développement, la formulation et la mise en œuvre de politiques de la STI propres à encourager la création, la diffusion et l'application de la science et de la technologie.

92 (80). Dans le même temps, les entreprises des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés, ne pourront pas rattraper leur retard technologique si elles n'ont pas accès à tout l'éventail des technologies disponibles et aux possibilités d'apprentissage ainsi permises. Les transferts de technologie passent par divers moyens – y compris, mais pas exclusivement, par des mécanismes de marché tels qu'échanges commerciaux, licences et IED – qui ont joué un important rôle dans le développement de la base technologique de certains pays en développement. Mais pour beaucoup d'autres pays, il n'y a pas encore eu suffisamment de transferts de technologie dans le cadre de mécanismes de marché.

93 (81). Pour que les pays bénéficient des transferts de technologie, ils doivent avoir une certaine capacité nationale d'absorption. Les efforts pour la développer devraient prendre en compte les capacités de tous les acteurs et les secteurs pertinents. Un appui financier et d'autres formes d'incitation sont souvent nécessaires pour aider les entreprises à s'engager dans des activités risquées et coûteuses telles que la recherche, l'acquisition, l'adaptation et l'utilisation de technologies nouvelles. Les capacités d'absorption exigent aussi de solides interactions entre les entreprises locales, les instituts de recherche, les établissements d'enseignement, les filiales étrangères et les autres acteurs pertinents. Il faudrait permettre aux universités et aux instituts de recherche de transférer des connaissances aux entreprises et les encourager à nouer des liens de collaboration solides

avec le secteur privé pour chercher des réponses aux problèmes technologiques qui les concernent.

94 (83). Les moyens de faciliter l'accès gratuitement ou à faible coût aux résultats des recherches scientifiques, en particulier financées de source publique, devraient être étudiés. La coordination, la collaboration et les partenariats internationaux, y compris entre secteur privé et secteur public, pour la science et la technologie devraient être renforcés.

95 (82). Il est important aussi de réfléchir à de nouveaux moyens de faciliter les transferts de technologie aux pays en développement, moyens pouvant impliquer à la fois un encouragement actif de la part des pays développés ainsi que l'élimination des mesures qui pourraient faire obstacle à ces transferts. Les cadres d'action pour le commerce et l'investissement au niveau international devraient favoriser le développement technologique des pays en développement.

96 (84). Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont devenues importantes dans une économie de plus en plus mondialisée et fondée sur la connaissance. La capacité d'utiliser ces technologies est essentielle pour améliorer la productivité et le fonctionnement des marchés agricoles et pour permettre aux entreprises, petites et grandes, de participer aux chaînes mondiales de valeur. Leur plus large diffusion est indispensable aussi pour combler la fracture numérique. À cet effet, les pays en développement sont encouragés à formuler et à mettre en œuvre des politiques nationales pour les TIC.

97 (89). Les indices scientifiques ne laissent guère de doutes quant au fait que les changements climatiques vont poser l'un des plus grands défis en termes de politiques de développement, aux niveaux national, régional et international, au cours des années qui viennent. Selon des estimations récentes, des centaines de milliers de personnes perdraient déjà la vie chaque année à cause du réchauffement planétaire, et la survie de centaines de millions d'autres serait sérieusement menacée. Les efforts attendus devraient être compatibles avec les objectifs de développement que les pays se sont fixés depuis déjà longtemps, à savoir réduire la pauvreté, parvenir à un développement équitable et rattraper les pays avancés sur le plan économique et social.

98 (90). Les Nations Unies sont l'instance privilégiée pour prendre en compte les multiples répercussions, sur le plan économique et en termes de développement, des changements environnementaux, y compris climatiques. Les aspects économiques et les coûts de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets sont tout spécialement importants pour les pays en développement. La mise en place de mécanismes opérationnels efficaces de coopération internationale à long terme, dans le cadre des instruments multilatéraux existants, pour aider les pays en développement, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, à faire face aux conséquences des changements climatiques et à atteindre leurs objectifs de développement est une priorité urgente pour la communauté internationale.

99 (91). Les discussions actuelles concernant l'«économie verte» ont fait craindre de nouvelles formes de protectionnisme «vert». Comme il n'existe toujours pas de définition commune de la notion d'économie verte, les effets possibles du «commerce vert» sur le développement mériteraient d'être étudiés et analysés de façon plus approfondie.

100 (92). Le défi climatique sera très difficile à relever sans tenir compte d'un autre enjeu: la demande d'énergie croissante des pays en développement. La précarité énergétique est un problème de développement persistant auquel il faut trouver des réponses durables, en tenant compte de l'état actuel des progrès scientifiques et technologiques et dans le respect de l'environnement. C'est là que l'énergie verte – y compris renouvelable – peut jouer un rôle important. Mais bon nombre de pays en développement n'ont pas encore les moyens de se doter des technologies permettant

d'exploiter d'autres énergies, et pour eux le transfert entre pays développés et pays en développement des technologies d'exploitation des énergies renouvelables est vital pour contribuer au bien-être général tout en préservant l'environnement. Des mécanismes de transfert de technologie et de financement sont donc nécessaires pour pouvoir offrir de véritables opportunités à cet égard, en particulier aux pays à faible revenu.

B. Le rôle de la CNUCED

101 (122). Un résultat clef de l'Accord d'Accra, ici réaffirmé, était de renforcer les capacités de la CNUCED pour conseiller et aider les pays compte tenu des défis nouveaux et de l'accélération et de l'impact grandissant des événements mondiaux. Vu l'évolution de la situation et pour que la CNUCED puisse mieux encore s'attaquer aux problèmes de développement persistants et nouveaux, la CNUCED devrait:

- a) Effectuer des analyses économiques et commerciales et promouvoir le dialogue international, la formation de consensus et la coopération en vue du développement durable, y compris la transition vers l'économie verte et l'adaptation aux changements climatiques;
- b) Examiner les possibilités de renforcer les capacités, l'accès et la diversification s'agissant du commerce des biocarburants et des autres sources d'énergie, et réfléchir à des moyens efficaces et durables de produire et d'utiliser l'énergie;
- c) Appuyer le développement des capacités de production agricoles à titre prioritaire avec, parmi d'autres mécanismes, des partenariats public-privé pour faciliter le transfert des technologies appropriées aux pays en développement, afin de leur assurer un approvisionnement alimentaire adéquat et durable;
- d) Trouver des réponses aux problèmes spécifiques des pays sans littoral et des pays de transit, et aider ces pays à concevoir et à mettre en place des infrastructures et des services de transit fiables et durables;
- e) S'intéresser en particulier au renforcement des capacités d'offre dans les services, à travers un processus d'examen détaillé des stratégies et des politiques nationales;
- f) Promouvoir la coopération régionale en vue de la formulation de cadres d'action pour le commerce et de politiques de la concurrence et des consommateurs, en tenant compte des aspirations nationales en matière de développement et des priorités spécifiques des pays;
- g) Travailler aux questions de l'accès aux marchés, de la réglementation et des cadres institutionnels pour faciliter le mouvement temporaire des personnes physiques entre les pays – en particulier pour fournir des services, y compris dans le cadre d'engagements commerciaux négociés aux niveaux bilatéral, régional et international;
- h) Étudier la contribution des migrations au développement et à la réalisation des objectifs de développement fixés au niveau international y compris les OMD, et en particulier celle des envois de fonds, et formuler des recommandations à ce sujet;
- i) Suivre et analyser la contribution de la libéralisation du commerce à la création d'emplois et au développement équitable, et examiner comment le commerce et le système commercial international peuvent aider à créer des emplois productifs, y compris pour les pauvres;
- j) Faire la synthèse de ses travaux sur les bases de données sur les mesures non tarifaires et de ses analyses sur les conséquences des mesures non tarifaires sur le développement.

IV. Thème subsidiaire 4 – Promouvoir l’investissement, le commerce, l’entrepreneuriat et les politiques de développement correspondantes pour stimuler la croissance économique soutenue dans la perspective d’un développement durable et équitable

A. Analyse

102 (58). Au niveau national, les stratégies à l’appui d’une mondialisation centrée sur le développement passeront par une plus forte intégration sur le plan intérieur – au moyen de liens solides entre les marchés, les entreprises et les secteurs nationaux – qui devra être complétée et soutenue par une intégration extérieure, au moyen d’un accroissement des échanges commerciaux, de l’IED, des flux de capitaux et des transferts de technologie. Cet équilibre entre intégration intérieure et extérieure pourra être jugé efficace s’il contribue à la mobilisation des ressources en vue du renforcement des capacités productives et s’il améliore les possibilités d’entrepreneuriat productif, de création d’emplois et de modernisation technologique ainsi que la résilience de l’économie aux chocs imprévus.

103 (59). La mobilisation effective des ressources – nationales et internationales – est une condition absolue du développement durable. L’investissement privé et l’entrepreneuriat, avec le soutien des institutions financières locales, sont la principale force dynamique permettant un développement national durable et la transformation structurelle dans la plupart des pays. Pour bon nombre de pays en développement, cependant, l’investissement public joue un rôle décisif, notamment en créant des emplois et en fournissant des infrastructures pour les transports, les télécommunications et les services de distribution, et il peut aussi favoriser l’investissement privé. L’IED peut jouer également un rôle décisif dans la promotion de la croissance et du développement économiques, en contribuant à l’amélioration de la productivité, aux transferts de technologie, à l’acquisition de compétences et de savoir-faire pour la gestion, à l’ouverture des marchés et au développement des infrastructures.

104 (60). Le renforcement des capacités productives est essentiel pour assurer une croissance rapide et durable et un développement équitable. Les capacités productives peuvent être développées au moyen de politiques équilibrées, qui associent incitations et autres mesures afin de promouvoir les investissements du secteur privé et du secteur public dans des activités créant de la richesse ainsi que pour améliorer l’éducation, la santé et la nutrition et pour renforcer les capacités de recherche-développement afin de mieux développer les connaissances. Des mesures pertinentes sont aussi nécessaires pour garantir un développement durable en orientant l’investissement vers la protection et la préservation du milieu naturel.

105 (61). La transformation structurelle est un élément clef pour promouvoir la diversification économique, améliorer la compétitivité internationale et parvenir à un développement plus durable et équitable. Les pays prospères ont presque toujours diversifié leur économie à mesure qu’ils progressaient dans l’échelle des revenus, tant par le transfert des ressources des secteurs peu productifs vers les secteurs plus productifs que par la spécialisation croissante de certains secteurs. Cette diversification est souvent allée de pair avec une amélioration des conditions d’emploi et une résistance plus forte de l’économie aux chocs extérieurs. Plus le processus de production repose sur les économies d’échelle et les connaissances, plus les politiques de développement sont difficiles à mener, du fait que les capacités technologiques et structurelles indispensables à la compétitivité internationale deviennent plus coûteuses à acquérir et plus difficiles à maîtriser.

106 (62). Au cours des dernières années, plusieurs pays en développement ont connu une transformation structurelle importante, passant des produits primaires à la production de produits manufacturés et de services à plus forte intensité de compétences et de technologie. Cette forme de diversification a été soutenue, dans bien des cas, par une intégration progressive des pays en développement, en particulier des pays asiatiques, dans les chaînes mondiales d'approvisionnement. Bon nombre de pays tributaires des produits de base, en particulier des pays africains, ne sont pas parvenus à mettre en place une économie plus diversifiée. Mais certains pays à revenu intermédiaire ont eux aussi eu du mal à se diversifier en dehors des activités manufacturières à faible valeur ajoutée. Une transformation structurelle est indispensable à ces pays pour pérenniser leur économie et réduire leur vulnérabilité aux chocs liés à la demande extérieure ou aux prix.

107 (63). Les pays en développement doivent promouvoir des politiques qui soutiennent la compétitivité de leurs entreprises afin que celles-ci puissent parvenir à des économies d'échelle et tirer parti des débouchés internationaux, notamment en étant compétitives aux niveaux national, régional et international. Le soutien à la compétitivité des entreprises passe par des réformes visant à améliorer le marché ainsi que par des cadres réglementaires permettant de superviser son fonctionnement – y compris la conception et l'application de politiques et de lois sur la concurrence et la protection des consommateurs, des programmes de développement des entreprises et de relations interentreprises, et des organismes spécialisés qui puissent défendre les intérêts du secteur privé dans certaines branches d'activité.

108 (63). Les pays en développement ont besoin d'entreprises compétitives capables de tirer parti des débouchés à l'exportation, et de politiques nationales afin, en particulier, d'améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au financement et à d'autres ressources.

109 (64). Les politiques industrielles – notamment celles qui favorisent le développement des entreprises, des secteurs et des activités offrant le meilleur potentiel de réalisation d'économies d'échelle, d'amélioration des compétences et d'accroissement de la productivité – ont un rôle important à jouer dans la mise en place de modes de développement dynamiques et durables. L'enjeu de la politique industrielle devrait prendre encore plus d'importance à mesure que s'intensifieront les efforts pour créer une économie du futur à faible émission de carbone, ce qui nécessitera des politiques centrées sur certains secteurs – en particulier l'énergie, les transports et les industries extractives.

110 (65). Mais si les politiques industrielles ne sont pas complétées par d'autres politiques y compris de soutien macroéconomique et d'investissement, de développement des entreprises et de concurrence, il se peut qu'elles ne procurent pas les résultats escomptés voire induisent d'autres distorsions. Les politiques macroéconomiques, notamment les politiques de change et de taux d'intérêt, auront également une forte incidence sur le rythme des changements structurels et l'orientation que prendront ces changements dans bon nombre de pays en développement. En outre, si les marchés sont trop réduits ou si la concurrence est faussée sur les marchés d'intrants, les coûts de production augmenteront, ce qui pèsera sur la compétitivité des producteurs nationaux. Une cohérence est donc indispensable dans les politiques concernant l'industrie, l'investissement, le développement des entreprises et la concurrence, notamment.

111 (66). Le renforcement des capacités productives à l'appui d'un développement robuste, durable et équitable nécessitera, dans la plupart des pays en développement, des liens étroits et complémentaires avec l'économie internationale au moyen d'un commerce international accru, avec toute une série d'avantages potentiels: gains d'efficacité, baisse du coût des intrants et hausse de la productivité. Ces liens ont tendance à évoluer à mesure que les entreprises nationales se modernisent et prennent de l'importance. Pour nombre de pays, les avantages potentiels sont liés à la dynamique compétitive au sein des chaînes mondiales d'approvisionnement. De ce fait, pour augmenter leur participation au commerce international, les pays en développement doivent recourir davantage à des IED qui cadrent

avec leurs propres objectifs et stratégies de développement et contribuent à la création d'emplois, aux transferts de technologie et à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée.

112 (67). Un climat d'investissement stable et prévisible est ce qui permet d'attirer des IED. Les éléments requis sont notamment: a) un cadre juridique et un cadre réglementaire solides; b) un respect général des contrats et des mécanismes de règlement efficaces; c) un traitement impartial et équitable; d) des garanties solides en matière de propriété intellectuelle; e) des règles efficaces de création, de fonctionnement et de liquidation des entreprises; et f) des recours effectifs pour les investisseurs.

113 (68). Parmi ces facteurs, les droits de propriété intellectuelle sont un domaine de préoccupation particulier pour les décideurs des pays en développement. Les droits de propriété intellectuelle sont une source de rentes, et ils sont justifiés dans la mesure où les avantages – promotion d'une innovation véritable – sont supérieurs aux coûts – renchérissement des prix et restrictions d'accès – et où leur durée est encadrée par des délais précis. Il y a eu diverses initiatives visant à renforcer les garanties et les flexibilités prévues dans le régime mondial de la propriété intellectuelle, notamment par des accords en matière d'importations parallèles et par la concession de licences obligatoires. Mais le régime mondial actuel a souvent privilégié une recherche-développement tournée vers des technologies à forte rentabilité commerciale, en particulier dans les pays avancés, au détriment des technologies qui auraient le plus d'utilité sociale ou qui répondraient aux besoins des pays en développement.

114 (69). Il est généralement admis que la croissance économique n'est pas suffisante pour garantir un développement équitable et durable. La clef d'un développement équitable réside dans des liens institutionnels et des politiques permettant de faire en sorte que la croissance économique favorise le développement social, en même temps que le développement social soutient la croissance économique. Les OMD ont inscrit la pauvreté, l'emploi et les objectifs sociaux au centre des préoccupations de l'action internationale, et ont mis en avant la nécessité d'une augmentation importante des ressources pour financer de nouveaux investissements dans l'infrastructure sociale et les dispositifs de protection sociale, tout en formant de nouveaux partenariats pour accélérer le développement humain. La redéfinition des priorités de l'action en matière de développement au-delà l'horizon 2015 passera par une évolution des objectifs de développement pour prendre en compte les fondamentaux et les réalités économiques.

B. Le rôle de la CNUCED

115 (121). La mobilisation de toutes les ressources et leur utilisation de façon productive sont un élément essentiel pour permettre au secteur privé de contribuer à une prospérité et à un bien-être accrus. À travers ses trois piliers d'action, la CNUCED devrait y participer comme suit:

a) Assurer des activités de recherche en matière de politiques, de dialogue sur les politiques et d'assistance technique afin d'aider les pays en développement à élaborer leurs stratégies et leurs politiques pour attirer et recevoir des investissements étrangers au service du développement durable, y compris en élaborant des régimes réglementaires pour l'investissement appropriés et compatibles avec leurs objectifs nationaux de développement. Cela impliquerait notamment de chercher des réponses aux problèmes importants et nouveaux dans le domaine de l'investissement;

b) Contribuer au renforcement du développement du secteur privé, notamment en proposant des principes d'action pour intégrer le renforcement des capacités productives dans les politiques et les stratégies nationales de développement, et en élaborant des indicateurs du développement des capacités productives. Il conviendrait de porter particulièrement attention à cet égard aux PMA, aux PDSL et aux autres pays en

développement vulnérables, ainsi qu'à l'élaboration de stratégies et de politiques en vue de leur participation effective aux chaînes d'approvisionnement mondiales;

c) Réfléchir à des idées et à des politiques nouvelles pour promouvoir une diversification des exportations favorisant une croissance et un développement équitables, y compris vers les secteurs liés à l'économie créative et permettant la création de valeur ajoutée. La CNUCED devrait aussi examiner les différentes stratégies de diversification de leurs exportations qui s'offrent aux pays en développement à différents stades de transformation structurelle;

d) Continuer à aider les pays en développement, en particulier les PMA, à promouvoir l'entrepreneuriat local, à intégrer les petites et moyennes entreprises (PME), les microentreprises et les particuliers dans le secteur financier structuré, à renforcer les capacités productives et l'accès aux marchés des PME, et à former des entrepreneurs;

e) Réfléchir à la question de la gouvernance, sous tous ses aspects, pour aider les pays partenaires à renforcer leurs capacités institutionnelles dans les domaines du commerce, de la technologie et de l'investissement et à tirer parti des initiatives en matière de transparence dans ces domaines;

f) Renforcer ses travaux de recherche et d'analyse des politiques dans le domaine de la STI, afin de faire des capacités pour la science, la technologie et l'innovation un instrument pour appuyer le programme national de développement, aider l'industrie locale à devenir plus compétitive, créer des emplois, réduire la pauvreté, et appuyer les efforts du pays pour diversifier ses exportations;

g) Promouvoir des arrangements plus équilibrés pour faire en sorte que l'accès à la technologie s'inscrive dans un processus de mondialisation centrée sur un développement plus équitable, y compris par le biais de mesures internationales pour appuyer le développement technologique dans les pays en développement.

116 (121). La CNUCED devrait aussi:

a) Jouer un rôle clef dans la recherche, l'analyse et le débat sur les politiques afin de promouvoir le développement et l'application de technologies vertes, ainsi que le renforcement des capacités locales correspondantes;

b) Mener des activités de recherche et d'analyse et de coopération technique pour établir et faire connaître les meilleures pratiques au niveau international pour promouvoir le transfert de technologie, ainsi que sur d'autres aspects concernant le commerce, l'investissement et le développement, conformément au Plan d'action de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle pour le développement. Comme convenu dans le Programme d'action d'Istanbul, une attention particulière devrait être prêtée aux besoins des PMA en matière de technologie, y compris en entreprenant une analyse des problèmes et des capacités de ces pays afin de bénéficier des services du Centre international de science, de technologie et d'innovation proposé;

c) Dans le cadre de ses travaux dans le domaine du transport et de la logistique commerciale, la CNUCED devrait renforcer ses activités de recherche et d'analyse sur les politiques et de coopération technique, afin d'aider les pays en développement à surmonter les problèmes auxquels ils sont confrontés pour l'amélioration des systèmes et des connexions de transport, pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la logistique et de la sécurité des chaînes d'approvisionnement, et pour l'élaboration de politiques à l'appui de systèmes de transport respectueux de l'environnement.